

La Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement a pour **objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement** de la population et d'inscrire cette période de vie dans **un parcours** répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de **logement, de transports, de vie sociale et citoyenne et d'accompagnement**. Elle donne la **priorité à l'accompagnement à domicile** des personnes âgées afin qu'elles puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions. Elle vise à **renforcer les droits et libertés** de ces derniers et à leur apporter **une meilleure protection**. Ces mesures concrètes vont permettre aux personnes âgées de **préserver au mieux leur autonomie** et à leurs **proches aidants de recevoir un soutien adapté à leur situation**.

Programme National 6 axes :

- **Préservation de l'autonomie et prévention primaire :** améliorer les grands déterminants de la santé et de l'autonomie
- **Prévention secondaire :** prévenir les pertes d'autonomie évitables
- **Prévention tertiaire :** éviter l'aggravation des situations déjà caractérisées par une incapacité
- **Réduire les inégalités sociales de santé**
- **Former les professionnels à la prévention de la perte d'autonomie**
- **Développer la recherche et l'évaluation des stratégies**

Composition de la Conférence des financeurs en Meuse :

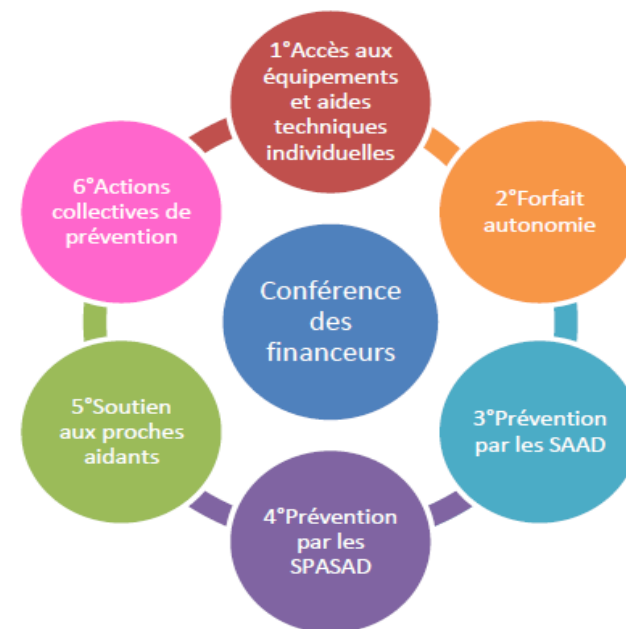
- Présidence : Département
- Vice-présidence : ARS

- Un représentant Départemental
- Caisses de retraites principales (CARSAT, MSA, RSI)
- CPAM
- ANAH
- Mutualité Française
- Un représentant des institutions de retraite complémentaire
- Un représentant de l'agglomération de Bar le Duc
- Un représentant de l'agglomération de Verdun
- Un représentant des maires
- Un représentant des maires ruraux
- Un représentant des communautés de communes
- Un représentant des ILCG
- Un représentant des usagers

Les Axes stratégiques de la conférence des financeurs :

Saad : services d'aide et d'accompagnement à domicile

Spasad : services polyvalents d'aide et de soins à domicile



Mise en œuvre en 2016 :

- Diagnostic
- Programme coordonné de financement

Appel à projet 2017

Les financements alloués interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires. Sa finalité est de développer une « prévention globale ».



Il porte sur les actions collectives de prévention :

- Santé globale/bien vieillir
- Habitat et cadre de vie
- Sécurité routière
- Accès aux droits
- Vie sociale
- Préparation à la retraite

Il est à retourner à l'adresse suivante :

Direction de l'Autonomie
Service Prévention de la Dépendance
3 rue François De Guise
55000 Bar le Duc

Contact :

Mme DAUMAS Laura

Tél. : 03 29 45 67 44

Mail : laura.daumas@meuse.fr



Suite à la loi d'adaptation de la société au vieillissement, les départements sont amenés à instaurer une **Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie** des personnes âgées.

Ses missions :

- faire un **diagnostic** des besoins des plus de 60 ans et de leurs aidants résidant sur leur territoire,
- **recenser** les initiatives locales,
- définir un **programme** coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.